



Sécurité des employés dans les bâtiments de l'Etat

L'affaire du tireur de Tavannes au début de ce mois met en exergue la difficulté toujours croissante pour le personnel de l'Etat en contact direct avec le client – citoyen, d'assurer sa propre sécurité sur son lieu de travail.

Si certains services sont, de par leur nature, plus exposés aux risques, comme par exemple le service social, une réflexion s'impose afin que les travailleuses et travailleurs de l'Etat puissent travailler la conscience tranquille à leur bureau.

Si dans les services ayant trait à la justice ou dans les bâtiments de la police, des mesures de restriction d'accès existent depuis longtemps, comme par exemple des portes-sas, tous les services n'en bénéficient pas. Au niveau des offices fédéraux, quasiment tous sont équipés de sas à l'entrée, ce qui permet d'effectuer les contrôles nécessaires et, au cas où, de confiner les individus malveillants en ne leur permettant pas un accès libre aux bureaux.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de cette problématique au niveau jurassien, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- 1) Si tel devait être le cas, combien et quels services ont dû faire appel à la police à cause d'un "client" indélicat ces dernières années, et pour quelles raisons ?
- 2) Si tel devait être le cas, des plaintes ont-elles été déposées ou des sanctions ont-elles été prises ?
- 3) Quelles mesures de protection existe-t-il actuellement dans les différents bâtiments de l'Etat afin de garantir l'intégrité physique des employés ?
- 4) Après l'affaire de Tavannes, le Gouvernement va-t-il prendre de nouvelles mesures afin de protéger son personnel ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 11 mars 2014

Pour le groupe UDC
Damien Lachat